

ÉLECTION DU BUREAU

Documents supplémentaires sur ce point :

Action requise lors de cette réunion - le Conseil de Coordination du Programme est invité à :

Voir les points de projet de décision dans les paragraphes ci-dessous :

8. *Élit* les Etats-Unis d'Amérique au poste de président, le Namibie au poste de vice-président et l'Inde au poste de rapporteur pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020 et *approuve* la composition des Organisations Non Gouvernementales du Conseil de Coordination du Programme.

Implications financières pour la mise en œuvre des décisions : aucune

1. Conformément au Modus Operandi du Conseil de Coordination du Programme (paragraphe 22), le Conseil devrait élire parmi ses membres et parmi les États élus en tant que membres à compter du 1er janvier 2020, un président, un vice-président et un rapporteur.
2. Le Modus Operandi prévoit que le Conseil de Coordination du Programme élise le vice-président en exercice, les États-Unis d'Amérique, au poste de président pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2020. Cette réunion du conseil de coordination du programme doit également élire un vice-président et un rapporteur pour un mandat d'un an à compter du 1^{er} janvier 2020.
3. Ce faisant, l'attention du Conseil de Coordination du Programme est attirée sur le paragraphe 22 du Modus Operandi qui stipule que : « *Les membres du bureau sont élus compte tenu d'une répartition géographique équitable.* »
4. En vertu des dispositions du modus operandi, les États membres suivants seront éligibles au poste de membre du conseil d'administration s'ils seront membres à compter du 1^{er} janvier 2020:

- | | |
|--------------------------|---------------------------------|
| 1. Bélarus | 12. Inde |
| 2. Brésil | 13. Iran (République islamique) |
| 3. Canada | 14. Japon |
| 4. Chili | 15. Kenya |
| 5. Chine | 16. Libéria |
| 6. Congo | 17. Luxembourg |
| 7. Danemark | 18. Namibie |
| 8. El Salvador | 19. Suisse |
| 9. États-Unis d'Amérique | 20. Thaïlande |
| 10. Fédération de Russie | 21. Tunisie |
| 11. France | 22. Royaume-Uni |

5. Conformément au Modus Operandi (paragraphe 22), une déclaration d'intérêt écrite est requise pour être éligible comme membre du bureau. Le 10 septembre 2019, le Secrétariat a reçu une déclaration d'intérêt de la Namibie concernant le poste de vice-président. Le 6 décembre, le Secrétariat a reçu une déclaration d'intérêt de l'Inde pour le poste de rapporteur.

6. Conformément au paragraphe 2b de l'annexe de la résolution 1995/2 de l'ECOSOC:

“(b) Le processus d'identification des organisations non gouvernementales souhaitant participer aux travaux du Conseil sera déterminé par les organisations non gouvernementales elles-mêmes. Le Conseil approuvera formellement la nomination de ces organisations ; »

7. Résumé du processus d'élection des ONG

Le mécanisme de communication et de consultation des délégations des ONG (CCF) du CCP, ainsi que le groupe de travail sur l'orientation, la responsabilisation et le recrutement (OAR) de la délégation des ONG, gère le processus annuel de recrutement des nouveaux délégués pour combler les postes laissés vacants par les délégués sortants.

Pour 2019, trois postes sont vacants : deux d'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) et un d'Europe.

Un appel à candidatures pour ces régions a été élaboré et largement diffusé du 2 au 30 septembre 2019. L'appel a été diffusé par le mécanisme de communication et de consultation (CCF), par le biais du serveur de liste de diffusion de la société civile mondiale, du site Web, des réseaux internationaux de populations clés, des plates-formes régionales de la société civile et ses pages de médias sociaux telles que Facebook et Twitter. Au total, six demandes ont été reçues d'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) et cinq d'Europe.

Les demandes ont été évaluées par le mécanisme de communication et de consultation (CCF), pour déterminer si tous les documents requis étaient dûment soumis. Les délégués des ONG ont ensuite entrepris un processus de présélection via un sondage en ligne: 14-25 octobre pour l'Amérique latine et les Caraïbes et 21-29 octobre pour l'Europe.

Alors que la sélection des candidats était en cours, le mécanisme de communication et de consultation (CCF), ainsi que le groupe de travail sur l'orientation, la responsabilisation et le recrutement (OAR) ont constitué des groupes d'entretien comprenant un délégué de la région nécessitant le recrutement, un délégué d'une autre région et un représentant extérieur de la société civile. Les groupes ont soumis leur recommandation à la délégation plénière, qui a ensuite entamé des délibérations afin de décider de la sélection finale des nouveaux délégués pour 2020-2021. Les entretiens ont eu lieu du 5 au 7 novembre. La délégation a ensuite confirmé les délégués choisis le 17 novembre 2019.

Les délégués sont sélectionnés en fonction de critères définis par la délégation d'ONG, conformément à son mandat, à ses codes de conduite et à la prise en compte de l'engagement et de la connaissance des délégués en matière de VIH / sida, de leur capacité et de leurs compétences pour participer aux travaux internationaux en matière de politique, entre autres critères. La sélection définitive doit également prendre en compte l'équilibre et la parité globaux au sein de la délégation en termes de représentation sous-régionale, de genre, d'âge et de populations clés, ainsi que des compétences, expertise et savoir-faire qu'elles peuvent apporter.

En conséquence, le Conseil de Coordination du Programme est invité à approuver les nouveaux membres de la délégation des ONG du Conseil de Coordination du Programme pour 2020 comme suit :

EUROPE

- Réseau de santé des populations clés eurasiennes (EKHN) - **Karen Badalyan**

AMERIQUE LATINE / CARAÏBES

- Réseau bolivien de personnes vivant avec le VIH et le sida (REDBOL) - **Gracia Violeta Ross Quiroga**
- Réseau jamaïcain des séropositifs - **Jumoke Patrick**

8. Le Conseil de Coordination du Programme est invité à élire les membres du bureau pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020 et à approuver la composition de la délégation des ONG au CCP.

[Fin du document]